



©CPS - INTEGRE

La pêche responsable côtière



La certification « pêche responsable côtière » a été lancée en 2020 dans le cadre des signes de qualité officiels de Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit dans une volonté de respect de l'environnement et des écosystèmes marins, et de pérennité de l'activité et de la ressource. Elle concerne tous les produits pêchés dans le lagon.

■ Quelles sont les garanties pour le consommateur ?

Grâce au logo « pêche responsable », vous êtes assurés que :

- ➔ Le produit a été pêché dans des conditions respectant le cahier des charges « pêche responsable », homologué par la Nouvelle-Calédonie
- ➔ Cette certification est soumise à des contrôles réguliers, par un organisme indépendant agréé.

Le logo pêche responsable, un repère pour choisir vos produits !



La qualité agricole, on la signe !



Quelles sont les pratiques de pêche responsable côtière ?

En se certifiant, le pêcheur côtier s'engage à respecter le cahier des charges « pêche responsable côtière », qui s'organise autour de 4 grands objectifs :



■ Prendre part à la gestion durable des ressources marines

- en optant pour de bonnes pratiques de pêche ;
- en échangeant avec les décideurs et scientifiques, en participant au suivi de l'activité et de la pression de pêche ;



■ Respecter l'environnement

- en prenant des dispositions pour prévenir tout risque de pollution ;
- en utilisant des produits de nettoyage respectueux de l'environnement ;
- en conservant les déchets à bord et en ramassant les déchets dérivants ;



■ Mettre en place une traçabilité et garantir les pratiques d'hygiène, de la pêche à la vente ;



■ Offrir au personnel de bonnes conditions de travail, de vie et de sécurité à bord.